

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Nouméa, le 13 AOUT 2013

N° 3040-57/GNC/SG2013

**RAPPORT AU CONGRES
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Objet : Validation des orientations du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN).

- P.i.** : Un projet de délibération.
- Rapport de diagnostic du PSEN
 - Rapport final du PSEN
 - Fiches actions du PSEN

1. Contexte

Avec la création de la cellule économie numérique, rattachée au secrétariat général du gouvernement en septembre 2011, et le lancement de l'étude pour un Plan Stratégique pour l'Economie Numérique (PSEN), la Nouvelle-Calédonie a montré sa volonté d'être un moteur de l'innovation numérique, afin de se moderniser de manière cohérente et encadrée.

En effet, si l'économie calédonienne a connu une forte croissance pendant plus d'une décennie, pouvant soutenir les besoins de la population et les investissements, le grand défi d'aujourd'hui réside dans la capacité à construire un nouveau modèle de développement où les technologies de l'information et de la communication, essentielles à l'innovation et la compétitivité des territoires, occuperont une place prépondérante.

Dans cette perspective, il est indéniable que la puissance publique doit être le moteur de ce développement pour offrir aux usagers (particuliers, entreprises, mais aussi administrations) de vrais services numériques adaptés au contexte local.

Rapidement, chacune des collectivités du territoire a pris en compte cette évolution technico-sociétale et s'est emparée du sujet.

Pour autant, il existe un risque de fragmentation des initiatives. Un cadre global est donc nécessaire.

Il s'agit de poser les bases d'une action collective commune, avec des orientations stratégiques cohérentes pour mieux relever les défis du numérique.

Le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique a cette ambition.

Comme l'indique le rapport NC 2025, la problématique d'aménagement du territoire devrait être au cœur de la stratégie du pays. L'aménagement numérique en est une partie essentielle et le PSEN peut, dès lors, être considéré comme le pendant numérique de NC 2025.

2. Objectifs

Le Plan Stratégique pour l'Economie Numérique vise cinq objectifs :

- favoriser un accès équitable aux services pour tous les citoyens ;
- développer de nouvelles compétences et des activités innovantes créatrices de valeur ajoutée ;
- moderniser les usages et les pratiques des services publics et développer les contenus numériques ;
- mettre en place les principes d'une bonne gouvernance du numérique ;
- engager la Nouvelle-Calédonie vers l'innovation numérique pour en faire une « cyber référence » dans le Pacifique insulaire.

Ce plan sera complété par le Schéma Directeur pour l'Administration Electronique (SDAE), en cours d'élaboration, dont l'objectif est de poser un cadre de cohérence et de confiance partagé entre les acteurs du service public pour accélérer le développement des télé-services et mieux répondre aux besoins des usagers.

3. Méthodologie et organisation

Le Plan Stratégique Economie Numérique a été élaboré en 3 phases :

- une phase de diagnostic (septembre 2011 à août 2012) ;
- une phase d'élaboration et de choix d'un scénario cible (août 2012 à février 2013) ;
- l'établissement du plan en fonction du scénario cible choisi (février 2013 à avril 2013).

Le pilotage du projet PSEN a montré une volonté forte d'associer l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

Ainsi, le PSEN a regroupé dans son comité de pilotage les 3 provinces, les 2 associations de maires (association française des maires et association des maires de Nouvelle-Calédonie), l'OPT, la caisse des dépôts (financeur), le congrès de la Nouvelle-Calédonie ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Sept réunions du comité de pilotage ont été organisées (entre le 30 novembre 2011 et le 23 juillet 2013).

Par ailleurs, tout au long du projet, la cellule économie numérique a apporté son assistance directe auprès des partenaires lors de plusieurs réunions de travail (notamment : province des îles Loyauté, le 04 mars 2012 et le 10 octobre 2012, AFM le 06 novembre 2012 et le 21 février 2013).

4. Axes et orientations du Plan Stratégique Economie Numérique

Le diagnostic consolidé réalisé au cours de la première phase du PSEN a permis d'identifier les grands enjeux qui sous-tendent la dématérialisation de l'économie et la pénétration des technologies de l'information et de la communication dans la communauté calédonienne.

Quatre axes d'action ont été établis :

- un axe d'aménagement et d'équilibre du territoire par le numérique,
- un axe de développement endogène des usages,
- un axe sur la confiance numérique,
- un axe de développement économique.

Un séminaire des acteurs du projet a réuni plus de 150 personnes, le 08 août 2012 à Nouméa.

Plus de 50 actions concrètes, basées sur les 4 leviers précédemment identifiés ont été proposées par les participants.

Ces propositions ont alors permis d'élaborer 3 scénarios pour le PSEN.

Le premier scénario, intitulé « *La puissance publique moteur du développement numérique* », propose l'hypothèse que la puissance publique est le premier moteur de l'économie numérique calédonienne. Il est orienté selon deux axes : celui des usages et celui de l'aménagement du territoire.

Le deuxième scénario, « *La puissance publique en soutien aux initiatives des acteurs économiques* », est orienté délibérément vers le développement économique.

Le troisième scénario, intitulé « *La puissance publique accompagnant le développement numérique* », vise à établir, à tout niveau, la confiance en l'économie numérique en offrant aux acteurs (publics ou privés, économiques ou administratifs, institutionnels ou industriels et artisanaux), un cadre légal et réglementaire adapté aux exigences et aux enjeux de l'économie numérique.

Avec l'aide de la cellule économie numérique, les partenaires ont été invités à choisir un scénario cible, ou à bâtir un schéma basé sur les orientations et actions présentées dans les différents scénarios.

Le comité de pilotage du 12 février 2013 a choisi la seconde option et a construit une vision stratégique qui combine des éléments issus des 3 scénarios.

Cette vision, qui constitue le plan stratégique pour l'économie numérique, s'articule selon 3 axes principaux :

1/ Développer, soutenir, valoriser les usages numériques pour tous les citoyens et sans contraintes géographiques.

Dans ce cadre, 4 domaines ont été privilégiés : l'éducation, la formation professionnelle, la santé (au sens administration de la santé) et l'administration électronique.

De fait, ces priorisations ont été confortées par l'étude menée par la cellule économie numérique concernant « la confiance numérique & l'administration électronique »¹. En effet, les internautes calédoniens ont cité ces domaines comme étant une priorité pour eux.

2/ Moderniser le secteur de l'économie traditionnelle tout en accentuant le développement économique grâce au numérique.

Il s'agit de :

- développer une filière numérique et d'enseignement numérique (développement des compétences internes à la NC) ;
- faciliter et accompagner le développement de nouvelles sociétés créatrices d'emploi et de VA (formation, logistique...) ;
- développer le télétravail (réduction des distances et gains financiers) ;
- développer le e-commerce.

3/ Sécuriser les dispositifs juridiques et réglementaires qui permettront d'asseoir les 2 premiers points (usages et services). Assurer un aménagement numérique en adéquation avec le plan.

- Mise à jour juridique qui permettra le développement des projets numériques sur le territoire : réglementation, occupation domaniale, WiFi public, téléservices...
- Etude sur la régulation de marché et optimisation de la commande publique ;
- Création d'une instance du numérique à l'échelle du territoire (le « Conseil du numérique »).

L'office des postes et télécommunications, partenaire du gouvernement dans le cadre de l'élaboration du PSEN, va poursuivre ses contributions au développement et à l'aménagement numérique du territoire avec son nouveau plan stratégique 2013-2017. Ce dernier, en cours d'élaboration, sera donc le versant « Infrastructures et aménagement du territoire » du PSEN.

Le plan Stratégique pour l'Economie Numérique, proposé par l'ensemble des partenaires du gouvernement, comporte 33 actions :

CONFIANCE NUMERIQUE	
	Audit légal et réglementaire
	Initiatives et actions collectives
	Normes de construction et d'urbanisme

¹ Etude Cellule Economie Numérique/TNS menée auprès d'un échantillon de 757 personnes représentatives de la population calédonienne de 16 ans et plus.

	Occupation du domaine public
	Bornes publics WiFi
	Réglementation en matière de formation professionnelle
	Optimisation de la commande publique
	Etude relative à la régulation et à l'organisation du marché
	Création d'une administration de mission GNC
0	Clarification des relations avec les autorités administratives indépendantes
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
1	Mise en place d'un fonds de développement numérique
2	Programme de création de cases numériques
3	Raccordement des établissements scolaires à l'internet
4	Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de santé
5	Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de formation professionnelle
6	Déploiement et maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires
7	Développement de la maintenance des équipements informatiques en tribus
DEVELOPPEMENT DES USAGES	
8	Mettre en place un environnement numérique de travail (ENT) au niveau des établissements scolaires
9	Développer et faire l'acquisition de contenu pédagogique
0	Archiver et diffuser les contenus pédagogiques <i>via</i> un portail pédagogique
1	Mettre en place un comité école numérique
2	Mettre en place un portail de type « mon-service-public.nc »
3	Accompagnement au changement des entreprises et administration à la FOAD
4	Appel à projet pour la création de cursus de formation dans des domaines spécifiques
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
5	Développement de la filière numérique : étude d'identification et de positionnement
6	Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière sur Nouville
7	Création d'un incubateur dédié aux entreprises innovantes
8	Incitation à l'essaimage dans la filière numérique
9	Développement d'une filière d'enseignement numérique

0	Sensibilisation des TPE et PME calédoniennes à l'usage des TIC
1	Etude de faisabilité : le télétravail comme élément de dynamique territoriale
2	Ouverture des données publiques : OpenData
3	Etude d'opportunité de mise en place d'un réseau régional de télécoms

Ces actions ont été priorisées et ordonnancées sur un calendrier physico-financier.

Si le calendrier de NC 2025 s'inscrit dans une vision stratégique à 2025, celui du PSEN se déroule sur une période plus opérationnelle de 5 à 8 ans : de 2014 à 2018 inclus.

L'impact financier a été évalué au regard des compétences de chaque institution (enveloppes prévisionnelles).

Dans ce cadre, il convient de préciser qu'il s'est agi de quantifier les masses budgétaires en jeu et d'en apprécier le poids relatif par rapport à un critère d'évaluation unique et objectif, à savoir le budget de la Nouvelle-Calédonie, choisi comme référentiel statistique. Cette présentation ne préjuge ni d'éventuels partages de compétences, ni d'arbitrages politiques ultérieurs, arbitrages qui en tout état de cause devront être opérés par les représentants élus.

5. Mise en œuvre du plan et gouvernance

La mise en œuvre du PSEN s'appuiera sur deux niveaux de gouvernance : un niveau stratégique et un niveau opérationnel.

Pour réaliser le pilotage stratégique du plan, il est proposé de créer un « Conseil du Numérique » dont les membres seraient un ou plusieurs représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des représentants du congrès ou d'une commission spéciale du congrès, du sénat coutumier, de chacune des provinces, de chaque association de maires ainsi qu'un représentant du haut-commissariat de la République. L'OPT y serait représenté ainsi que les chambres consulaires.

La création du « Conseil du Numérique » fera l'objet d'une délibération du congrès.

La mise en œuvre effective des actions du PSEN (niveau opérationnel) sera confiée à des comités thématiques dédiés à chaque action ou groupe d'actions.

Enfin, la cellule économie numérique du gouvernement devra évoluer afin d'assurer le suivi et la cohérence des actions.

Il est proposé la création, à partir de l'actuelle cellule, d'une structure renforcée en compétences et effectifs, qui serait également administration de support pour le conseil du numérique.

Cette nouvelle entité aura également vocation à gérer le Fonds de développement du numérique (FODEN), qui constitue l'une des actions du PSEN.

6. Proposition de délibération

Le Plan Stratégique de l'Economie Numérique se veut une vision commune et partagée des axes de développement du numérique en Nouvelle-Calédonie.

Chaque collectivité gardera toutefois sa liberté afin de mettre en œuvre ou pas les préconisations du plan.

Pour autant, et afin d'acter le Plan Stratégique de l'Economie Numérique comme une volonté commune des institutions du territoire, il est proposé que le congrès de la Nouvelle-Calédonie valide, par une délibération, les orientations de ce plan.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre approbation.

Le président du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie


Harold MARTIN

CONGRES
DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le

N°
du

DELIBERATION
relative au plan stratégique pour l'économie numérique

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis des membres du comité de pilotage émis en séance du 23 juillet 2013 et validant les conclusions du plan stratégique pour l'économie numérique ;

Vu l'avis du conseil économique et social, en date du 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-2133 /GNC du 13.08.13 portant projet de délibération ;

Entendu le rapport du gouvernement n° 57 du 13 AOUT 2013 ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Les orientations du Plan Stratégique pour l'Economie Numérique, ci-annexé, sont approuvées.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le

Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie

Gérard POADJA